



Réflexions sur la Justice et les Prisons belges

Ces réflexions ont été couchées sur papier à la demande de Monsieur Philippe Goffin, président de la Commission Justice de la Chambre. Nous croyons qu'elles peuvent intéresser tout un chacun qui s'intéresse quelque peu à la Justice et en particulier au fonctionnement des prisons belges.

« Aucun n'oubliera les larmes de la famille des victimes.
Mais ne jugez pas le coupable au nom d'un ordre nécessaire.
Jugez-le pour le ramener parmi nous »

H. Leclerc.

(Président honoraire de la Ligue française des droits de
l'homme.)

Situation des prisons belges :

Lorsqu'on évoque les établissements pénitentiaires, c'est très souvent pour parler de surpopulation, d'insalubrité, de grève des agents, de trafics en tout genre, de violences, de radicalisation... et d'environ, 11 600 personnes incarcérées dont un 1/3 de prévenus et 10 % d'internés.

Profils des délinquants

Une écrasante majorité de ces détenus sont des gens qui ont eu la malchance de naître au mauvais moment et au mauvais endroit, qui ont manqué de structures dès leur petite enfance, familles éclatées, ou n'ayant jamais vu leurs parents travailler... Nous avons, en tant que visiteurs, plusieurs « histoires » en mémoire de détenus jeunes et moins jeunes qui racontent leur vécu souvent très semblable : parents alcooliques, drogués, séparés, sans emploi, peu scolarisés... ; des bagarres au sein de la famille et de la fratrie et pour vivre ou survivre de petits trafics et la « débrouille » au quotidien. !

Ces petits délinquants, souvent récidivistes, sont-ils les vrais coupables, les seuls coupables ? Si leurs déterminismes n'expliquent pas toute la délinquance et renvoient aux expériences personnelles, ne peut-on penser qu'ils sont les boucs émissaires d'une certaine société qui n'offre pas toujours des raisons de vivre ? Cette société élimine impitoyablement ceux qui, éblouis, fascinés par les sollicitations souvent lancinantes de la société, ont pris le risque d'enfreindre les règles, car le délit est parfois une tentative d'échapper à ce que l'individu perçoit comme une malédiction sociale. Une revanche à prendre. Ces personnes sont, quelque part, aussi victimes de la société ; il leur manque une éducation de base, un amour parental, primordial, et le sentiment d'être socialement utiles. Ils ont besoin de paraître à défaut d'être !

Nous trouvons aussi des condamnés que rien ne prédisposait à se retrouver en prison, mais un jour, un événement a tout fait basculer. Humainement, il n'est pas possible de considérer ces hommes comme des malfaiteurs professionnels. Leur crime constitue un accident dans le déroulement de leur vie. Le risque de récidive est presque nul, et un enfermement de longue durée ne sert absolument à rien et serait même contre-productif.

À côté de ces délinquants d'occasion, on ne peut nier qu'il y a des criminels particulièrement odieux, et notre but n'est pas de minimiser l'horreur que peuvent revêtir certaines formes d'infractions. La sanction est indispensable, pour la bonne marche de la société, autant que pour punir le coupable. Mais la prison est-elle toujours la meilleure des solutions ? Surtout si on connaît le taux de récidive et l'apprentissage spécialisé acquis lors du passage en détention.

Seuls les auteurs de crimes crapuleux, les psychopathes, les délinquants dangereux pour la société devraient connaître l'enfermement. C'est d'ailleurs en choisissant ces modes de punition que plusieurs pays sont arrivés à limiter le nombre de prisons avec une incidence positive sur la non-récidive et un retour dans la société réussi.

Le SPF Justice devrait aussi mettre en place des **programmes**, de prise en charge ou de détention, **différenciés**, (Toxicomanes, étrangers, maladies mentales, personnes âgées...) à l'instar des politiques menées, notamment, en Hollande ce qui a amené une diminution de la population détenue. La proposition de petites unités spécialisées « De Huizen / Les Maisons » (voir page 7) va dans ce sens et nous semble intéressante à plus d'un titre.

Il convient aussi d'éviter, autant que possible, des transferts qui risquent de compromettre un travail de reconstruction entrepris par et avec la personne détenue (cours, suivi psychologique, contacts privilégiés avec visiteur de prison...)

Justice à deux vitesses ?

Comme l'expliquait un détenu avec humour : « les filets de la justice retiennent mieux les petits poissons que les gros ! ». Effectivement, les faibles budgets, dont la justice dispose, entraînent une réelle discrimination, car ce sont surtout les délinquances urbaines qui sont traitées. La délinquance « en col blanc », économique, financière, concernant des politiques, des banquiers ou des nantis demande souvent des enquêtes importantes. Elle est reléguée au second plan et bénéficie, vu la lenteur et la lourdeur des procédures, trop souvent de la

prescription... même si certains dossiers ne peuvent échapper à la Justice et sont alors utilisés comme des arguments justifiant une égalité sociale.

Justice de classe aussi, car l'accès à l'aide juridique devient de plus en plus coûteux et les possibilités de recourir au service « pro deo » plus strictes.

Etat des prisons

La surpopulation, la vétusté, de la plupart des prisons, rendent les conditions de vie indignes et inhumaines. Les détenus entassés dans quelques mètres carrés n'y ont trop souvent aucun espoir de reconstruction de soi, car, sans perspective d'avenir, sans-travail, sans formations ou sans activités régulières. Il subsiste une impression unique d'exclusion de la société sans volonté d'aider à se réinsérer !

Cette surpopulation est un problème endémique depuis de nombreuses années dans notre pays. Tout le monde s'accorde à y voir trois causes essentielles : la détention préventive, la longueur des peines, le retard apporté à l'octroi de la libération conditionnelle.

Peines et détention

De nombreux magistrats, des avocats, la Ligue des droits de l'homme, des directeurs d'établissements pénitentiaires, des académiques et des visiteurs se sont élevés contre le durcissement des peines, contre la détention préventive, le manque de congés octroyés pour préparer la réinsertion, le retard des conditionnelles... ; **n'est-il pas urgent de leur donner la parole et de repenser la politique pénitentiaire dans son ensemble ?**

— **La détention provisoire** est depuis longtemps, dénoncée par les avocats. La loi est pourtant claire à ce sujet, puisqu'elle prévoit le recours à la détention préventive uniquement pour des infractions très graves et en cas d'absolue nécessité ; les habitudes des magistrats doivent changer progressivement et une plus large palette des peines leur est offerte.

— **L'allongement des peines** : Des événements dramatiques ou certains procès médiatiques poussent l'opinion publique à réclamer plus de fermeté dans le prononcé des condamnations et dans l'exécution des peines. La réaction des politiques par rapport à l'émotion suscitée nous interpelle. Faut-il pénaliser l'ensemble des condamnés en réaction à des faits exceptionnels ? D'autant que de

nombreux criminologues, avocats, travailleurs sociaux, visiteurs de prison dénoncent, là encore, les effets pervers du régime carcéral. Les ravages de la prison sont immenses chez des personnalités fragiles, influençables, ou simplement paumées et en décrochage social.

Philippe Mary dans LLB 16/04/2012, expliquait que : « Si 70 % des détenus bataves purgent une peine inférieure à 3 ans, ils sont seulement 17 % dans notre pays. Chez nous, l'origine de la surpopulation est justement l'allongement des peines (...) ».

Nos statistiques comparées avec celles des pays avoisinants montrent combien la justice belge a la main lourde !

— **la libération conditionnelle** est préparée à la hâte souvent en fin de parcours, ce qui ne permet pas au détenu de présenter un plan qui tienne la route et qui réponde immédiatement aux exigences du TAP. Quand, le détenu voit le dossier constitué par le SPS, il a toujours l'impression que c'est du copier/coller d'une fois à l'autre, que le SPS nie son évolution en détention. Si la conditionnelle tarde à être acceptée, certains détenus choisissent d'aller « à fond de peine » d'où sans condition particulière à respecter, ce qui n'est pas nécessairement un gage de sécurité pour la société et, en attendant, ils engorgent inutilement nos prisons.

Santé en prison

Les soins en prison :

En prison, le nombre de détenus demandeurs de soins est très important, car beaucoup d'entre eux étaient déjà, avant incarcération, sans travail voire sans logement, toxicomanes... et avaient un accès aux soins très problématique.

De plus, l'enfermement est un risque potentiel d'aggravation tant de la santé physique que mentale.

La toxicomanie est le premier problème de santé en prison. Le nombre de détenus dépendants atteint 30 % voire bien davantage dans certains établissements avec toutes les conséquences que cela génère : une dentition déplorable, la progression du Sida, de l'hépatite C, et de la tuberculose.

Toutes les pathologies psychiatriques sont aussi représentées, et, selon les spécialistes, en augmentation. Le recours aux psychotropes ou autres médicaments de « survie » s'impose souvent.

Les annexes psychiatriques : Il y a encore les détenus jugés « irresponsables », qui relèvent de la défense sociale et qui devraient être soignés dans des centres spécialisés. Malheureusement, ceux-ci manquent de places et les internés doivent attendre souvent plusieurs années, en prison, avant d'être soignés de façon adéquate. **La loi n'est-elle pas garante de soins équivalents pour tout citoyen ?**

En prison, il y a pénurie de moyens ! Le personnel médical manque et le recrutement des médecins n'est pas évident, notamment, à cause des retards importants de paiement de leurs prestations et aussi des difficultés rencontrées pour effectuer leur travail.

Pour les détenus internés, comme pour toute personne incarcérée, ne faudrait-il pas confier définitivement au SPF Santé et à la sécurité sociale, la gestion opérationnelle de tous les soins ?

Le personnel pénitentiaire

Les agents pénitentiaires, professionnels de première ligne, partagent au quotidien avec les détenus, leur environnement ainsi que les mêmes conditions d'hygiène, de bruit, de violence, de peur, d'insécurité..., les effets de la drogue, de la surpopulation... Ont-ils le temps et les lieux de parole dont ils semblent avoir besoin pour pouvoir accueillir le vécu des détenus ? Bénéficient-ils aussi de la reconnaissance de leur travail par la Société ? À l'extérieur voit-on clairement ce à quoi ils sont confrontés ?

Les priorités officielles sont la sécurité, le respect du règlement et des horaires.

Entre préaux, visites, imprévus... dans bien des cas, ils expliquent être « débordés » et le nombre de mouvements, qui dérèglent le fonctionnement de la prison, leur impose de nombreuses tâches supplémentaires. Dans ce contexte, la venue de travailleurs extérieurs et de bénévoles est, malheureusement, souvent considérée comme une surcharge « superflue ».

Les grèves et la suppression d'activités sont les réponses aux difficultés de tous ordres auxquelles ils sont confrontés. Pourtant ces mouvements légitimes ou de « grogne » épisodiques empêchent de manière préjudiciable, la justice, les travailleurs sociaux et les bénévoles d'exercer leurs activités ou missions en prison et d'y apporter l'aide, le suivi de parcours ou l'humanité essentielle aux détenus. Nous pensons qu'il devient nécessaire d'instaurer **un**

« **service minimum** » qui ne contrarie nullement un droit de grève afin d'éviter de (trop) déstabiliser les détenus et l'institution.

Le travail, les formations et les activités :

La peine d'enfermement n'est plus aujourd'hui une réaction uniquement punitive, mais doit être assortie d'un plan de reclassement. Ce plan devrait prévoir soit un apprentissage ou la poursuite d'un travail, soit le choix d'une formation.

Or, l'offre de travail, malgré une organisation plus centralisée, qui se voulait plus performante, est peu importante dans la plupart des prisons. Les détenus demandeurs viennent, très souvent, grossir des listes d'attente et lorsqu'enfin ils décrochent un travail, il faut éviter le moindre faux pas pour éviter de le perdre. Et ce n'est pas la privatisation des services et des travaux internes qui résoudra ce problème, bien au contraire.

Quant aux formations qualifiantes, elles sont devenues exceptionnelles !

Dans ces conditions les détenus peuvent-ils anticiper et préparer un projet de (ré)insertion ?

Le manque de perspectives, de moyens... ne parvient qu'à déstructurer le détenu ; comment être étonné si ce vide favorise le développement de certains business à l'intérieur des murs, comme la vente de drogues ou le perfectionnement de certaines pratiques criminelles et, in fine, à rendre certains petits délinquants beaucoup plus dangereux lorsqu'ils sortiront de prison.

Nous pourrions encore envisager le profil du détenu qui a changé ces vingt dernières années, évoquer davantage l'inadéquation entre la peine de prison et l'amendement souhaité... mais aussi le manque de sens d'une politique de constructions régulières de nouvelles prisons.

Pour terminer, retenons quelques propositions concrètes et réalistes :

Nos propositions:

* L'application intégrale de **la loi de principes du 12 janvier 2005.**

Dix ans se sont écoulés. Où en sommes-nous ? Il y a urgence de mettre en œuvre la totalité de la loi.

— **Le plan de détention individuel**, un des piliers essentiels de cette loi, devait proposer un parcours de détention en vue de la réparation et un programme d'activités comme des formations ou des recyclages ou un travail... et prévoir un encadrement psychosocial, médical et psychologique. Ce plan devait donner du sens à la peine et permettre, au détenu demandeur, de se projeter dans l'avenir, en vue de sa réinsertion (ou de son insertion) en diminuant les risques de récidive. Il devait aussi limiter les effets préjudiciables à la détention (art 36). Mais, développer un suivi cohérent réclame du temps, de la patience, des ressources humaines, financières et une infrastructure, ce qui explique, nous le supposons, le retard qui vide la loi d'une partie de sa substance.

Nous pensons néanmoins que l'absence de réformes fondamentales aura un coût humain et financier bien supérieur à long terme pour l'État et la société.

— **la commission des plaintes**, un autre pilier de la loi de principes, n'est toujours pas effective. Pourtant, le détenu doit garder la possibilité de porter plainte, à la suite d'humiliations répétées, de transferts intempestifs, de non-respect des procédures ou des délais...

— **l'application complète du chapitre V concernant la santé** et la prise en charge médicale immédiate des internés dans les infrastructures hospitalières adaptées.

*** Les arrêtés d'exécution de ces chapitres ou articles importants devraient être promulgués et appliqués avec les moyens financiers nécessaires.**

* créer des structures intermédiaires :

Parmi les différents profils de détenus, certains condamnés, non reconnus comme malades mentaux car jugés bien responsables de leurs actes présentent un comportement impulsif ou agressif, ou des réactions imprévisibles liées à un trouble de personnalité (non soignables radicalement dans le fond, comme les borderlines, les psychopathes, les hystériques, les pervers ou les paranoïaques) en sorte qu'ils sont pratiquement ingérables en prison. Une infrastructure intermédiaire de soins, ou un centre de détention spécialisé pour troubles de personnalité, entre prison et hôpital psychiatrique de défense sociale, devrait être créée pour prendre en charge ce genre de détenus.

* Favoriser un réel **accès à la culture**, à des **activités**, à des **formations**, à un **travail**.

* Maintenir et développer les liens familiaux, s'ils existent, en évitant, notamment, les transferts inutiles.

* **Les nouvelles prisons** sont encore conçues selon le modèle Ducpétiaux (à l'exception peut-être du projet de construction à Haren [1200 détenus !]. D'autres structures sont possibles permettant une vie sociale plus proche de la vie libre. Les **petites unités** avec un personnel d'encadrement bien formé seraient certainement une meilleure réponse. Le projet « De Huizen », du directeur Hans Claus, nous semble être une réponse positive par rapport à l'échec actuel du mode d'enfermement. [Cfr : Les maisons. Vers une approche pénitentiaire durable, ASP éditions, 2015, et www.dehuizen.be).

* Des idées sont aussi à rechercher dans les pays européens, notre participation au « groupe Europe » nous a permis de découvrir qu'à Aachen, un projet **d'habitat accompagné** pour **toxicomanes** fonctionne depuis plusieurs années. Dix-huit appartements sont susceptibles d'accueillir des détenus toxicomanes en fin de détention ou des prévenus et condamnés non incarcérés.

Ils y vivent seuls et bénéficient d'un accompagnement psychosocial à raison de 3 à 8 heures par semaine. Le service leur fournit une occupation et des travaux divers dans un plan d'accompagnement aux chômeurs. Ils reçoivent un supplément d'allocations de chômage ou de CPAS. D'autres toxicomanes [+/- 50] sont accompagnés dans leur propre logement. Cette aide est proposée, selon le cas, pour une durée variant entre 3 et 12 mois.

Des groupes de paroles sont aussi organisés tous les 15 jours avec le concours de quelques visiteurs.

* La **violence et le radicalisme** en prison doivent être pris en compte. Apprendre à mieux connaître l'islam et l'islamisme, et à déceler parmi les détenus, les plus faibles, ceux susceptibles de succomber à l'appel des sirènes et à se radicaliser... Toutefois, nous reconnaissons que la radicalisation est un phénomène complexe dans lequel se mêlent aussi bien la religiosité et le fanatisme, un mal-être profond et des troubles de la personnalité, l'influence de meneurs « gourous » ; même les imams-aumôniers de prison peinent à l'endiguer. **Il faut donc unir les efforts de tous les acteurs en prison pour tenter d'y parvenir.**

Autres pistes très concrètes :

- **Créer un « sas » à la sortie** (maison de transition ?) pour accueillir certains détenus fragiles et ceux qui n'ont pas de famille pour les soutenir au début d'une libération conditionnelle ou en fin de peine.
- **Créer des maisons d'accueil.** A Strasbourg, « Le Trente* » par exemple (gérée par Caritas Alsace, mais d'autres associations similaires existent sous d'autres égides laïques) est une maison qui accueille des personnes placées sous-main de justice dans le cadre d'un aménagement de leur peine sous la mesure du placement extérieur.

Une convention annuelle signée avec l'administration permet cet accueil. Il s'agit d'accompagner les personnes détenues dans leurs démarches de réinsertion sociale et professionnelle et ce, dans le but d'éviter une récidive, mais aussi d'aider la personne à se reconstruire. Il s'agit donc ici d'une modalité d'application de la fin de peine.

Cette maison, pour une dizaine de détenus, fonctionne avec un éducateur TP, un psychologue et un assistant social mi-temps, un veilleur de nuit et 18 bénévoles.

(*) <http://www.caritas-alsace.org/documents-pdf-caritas-alsace/article-lalsace-sur-le-30> ; à noter aussi que la France s'est dotée de plusieurs centres œuvrant dans la même optique de ramener en douceur la personne détenue vers la liberté, la gestion de soi-même et son insertion aussi harmonieuse que possible dans la société ; citons, par exemple la « Ferme de Moyembrie » qui a fait l'objet d'un film documentaire « **A l'Air Libre** ». L'Allemagne développe aussi graduellement ce concept.

- **Appliquer la loi concernant la détention préventive** et ne pas la durcir, ce serait contre-productif ;
- **Diminuer, adapter**, comme en France, **la peine prononcée** lorsqu'il y a des efforts de formations ou que toutes les démarches à présenter pour la réinsertion sont activées (individualisation de la peine) ; dans ce cadre, on opte pour une approche éducative et positive ;
- Engager un **nombre d'agents pénitentiaires proportionnel au nombre réel de détenus ou d'internés**, et ce, **avec une formation solide et adéquate** ; et faire de même pour le SPS et le greffe,

- Créer des **filières scolaires, pour les agents pénitentiaires**, proches et similaires en partie à celles d'éducateurs ou d'assistants sociaux...
- **Organiser régulièrement** pour les surveillants, comme dans toutes les entreprises, **des formations obligatoires sur différents sujets**, par exemple : comment communiquer avec des personnes détenues (d'où fragilisées) ?

Il s'agirait surtout de ne pas se focaliser uniquement sur le renforcement de la sécurité, mais bien, sur **la reconstruction des individus**.

- **Oser l'imagination et la créativité**, engager des **personnes hautement qualifiées** (économie, psychologie, communication, arts...) qui pourraient imaginer et organiser des ateliers nouveaux, non dépendants d'entreprises extérieures et qui proposeraient aux détenus des travaux intéressants, créatifs, du bel artisanat ; ou encore, là où le terrain est disponible, des travaux agricoles (élevage, culture maraîchère...); les produits pourraient être commercialisés. L'établissement pénitentiaire de Saxerriet (Suisse, canton de Saint-Gall) a développé de telles activités qui font évoluer les détenus vers une resocialisation certaine et réduisent les coûts de l'établissement pénitentiaire. Les productions, agricoles et artistiques sont commercialisées, ce qui diminue fortement les coûts de fonctionnement de la prison et participe concrètement à la (ré)insertion des détenus dont le travail est valorisé.

Les liens ci-après renvoient vers le site de la prison de Saxerriet et vers le catalogue (fichier PDF) des objets vendus et fabriqués dans les ateliers créatifs de la prison :

- Site de la prison de Saxerriet : <http://www.saxerriet.sg.ch/>
- Catalogue des ateliers créatifs de Saxerriet :

http://www.saxerriet.sg.ch/home/kreativ-shop/_jcr_content/Par/downloadlist/DownloadListPar/download_0.ocFile/Katalog%20Pzi%202015%20Juni.pdf

- **S'inspirer des pays scandinaves**, pays qui ont mené une politique réduisant l'usage de l'incarcération. Les résultats ont été à la hauteur de leurs attentes. Il est donc possible de mener une politique ferme et de moindre sévérité pénale avec succès.

Pour conclure :

Une **démarche**, qui devient **indispensable** dans nos sociétés en crise, est le **travail en amont avec les familles** afin de les aider à éduquer et encadrer leurs enfants.

En un mot, la société doit changer de cap et se recentrer d'urgence sur la personne et sur les familles. Sans ces changements et cette prise de conscience de notre société, beaucoup de jeunes en ruptures familiales, sociales et sans avenir continueront à gonfler les effectifs de nos prisons.

Prisons qui sont des lieux criminogènes par excellence où ces jeunes perfectionnant « *leurs apprentissages* » risquent de récidiver pour des faits de plus en plus graves.

Nous continuons notre réflexion basée sur la pratique de terrain et restons bien entendus disponibles pour des questions concernant un approfondissement de ces propositions.

Pour les visiteurs de l'AVFPB,

Solange Pourveur, Présidente.

Décembre 2015